

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU KARST DE LA CHARENTE

décision :
D_2021_5_2

Nombre de délégués en exercice :
40

Présents : 28

Votants : 28

**Objet : Délibération lissage des
tarifs de Chasseneuil sur
Bonnieure**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 novembre à 19 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DES FETES TAPONNAT FLEURIGNAC, 36 Terres de Labrousse à TAPONNAT-FLEURIGNAC, sous la présidence de Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Le Président.

Date de convocation du : 25 Octobre 2021

Titulaires : Monsieur BARDOULAT Jean-Pierre, Monsieur BERNY Rémi, Monsieur BOUCKENOOGHE Alain, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Monsieur CLEMENT Patrick, Madame COMBEAU Danielle, Monsieur DANIAU Christian, Monsieur DELAGE Michel, Monsieur FOUCHER Daniel, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur MAZIERE Fabrice, Monsieur ROUHIER Guy, Monsieur VIGNAUD Romain, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur BONITHON Pierre, Monsieur CHÂTEAU Philippe, Madame ETIENNE Murielle, Monsieur GENINI Didier, Madame GUILLIN Sylvie, Monsieur HUGUENOT Yvan, Madame LAVERGNE Marie-Claire, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Monsieur NADAUD Stéphane, Monsieur PINTAUD Eric, Monsieur RABARDY David, Monsieur CONTAMINES Stéphane

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NICOLEAU Pierrick, Monsieur VERGNAUD David

Pouvoirs :

Monsieur REYTHIER Fabien a donné pouvoir à Monsieur DELAGE Michel

Absent(s) : Monsieur QUEMENT André, Monsieur CORDEAU Joël, Madame FOUGERE Josette, Monsieur GERVAIS Alexandre, Madame HENCHOZ Sandrine, Madame MICHENAUD Françoise, Monsieur CLAEYS Jean-Pierre

Excusé(s) : Monsieur REYTHIER Fabien, Madame SAGNE Annie, Madame CHAIGNE Danielle, Monsieur GARITEY Luc, Monsieur PEAULT Jean-Luc, Monsieur FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, Monsieur LOHUES François

Secrétaire de Séance : Monsieur Fabrice MAZIERE

Monsieur le Président rappelle que la commune de Chasseneuil sur Bonnieure adhèrera au syndicat à partir du 1er janvier 2022.

Il rappelle également que les communes membres du syndicat ont jusqu'au 17 décembre 2021 pour délibérer.

A ce jour, après vérification auprès de la Préfecture, la majorité qualifiée est atteinte.

L'arrêté préfectoral pour l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure est en cours de rédaction et de signature.

Monsieur le Président propose de délibérer pour le lissage des tarifs HT de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Il informe que le lissage a été présenté et validé par les élus de Chasseneuil sur Bonnieure.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Abonnement annuel HT (€/hab)	64.74	70.61	76.48	82.35	88.22	94.09	100.00
Consommation en HT (€/m3)	1.3670	1.4240	1.4810	1.5380	1.5950	1.6520	1.7000

Monsieur le Président informe que pour cette adhésion, certains actes administratifs devront être signés (transfert de propriété...).

Le conseil syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ ADOPTE la proposition de lissage concernant Chasseneuil sur Bonnieure
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

AR PREFECTURE

016-200065993-20211118-D_2021_5_2_2-DE
Regu le 22/11/2021

Emis le 18/11/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire le

Le Président,
Gwenhaël FRANÇOIS

